

## Conditions générales de vente

**Article 1 – Définition :** Les présentes conditions générales sont applicables à toute relation nouée avec la SCRL à finalité sociale ACADEMIA MENTIS ayant son siège sociale à Chaussée de Louvain 426, 1380 Lasne et inscrite à la Banque Carrefour des Entreprises sous le numéro 848.299.147 (ci-après dénommée « ACADEMIA »). L'inscription auprès d'ACADEMIA implique l'acceptation par l'élève, ses parents et/ou représentants légaux (ci-après dénommés ensemble ou séparément « le client »), sans réserve, des présentes conditions générales, à l'exclusion de tout autre document émanant du client. L'acceptation par ACADEMIA de conditions dérogeant à celles libellées ci-après ne pourra résulter que d'un écrit signé par elle et, ne pourra en aucun cas être interprétée comme étant une dérogation générale aux présentes conditions applicables à toutes les relations antérieures et/ou ultérieures entre les parties. De même, toute dérogation éventuelle consentie sera considérée comme une simple tolérance à laquelle il pourra être mis fin à tout moment et sans préavis. Les stipulations fixées soit par lesdites conditions générales de vente soit par des conditions spéciales convenues avec le client, ne font pas obstacle aux droits d'ACADEMIA de réclamer réparation de tous dommages ou d'exercer toutes actions non expressément prévues.

**Article 2 – Inscription/ engagement du client :** Dès son inscription, le client est engagé définitivement et irrévocablement envers ACADEMIA. En conséquence, aucune réduction d'heures de cours à l'initiative de l'élève ne pourra donner lieu à remboursement dans le chef d'ACADEMIA.

**Article 3 – Cours :** Dans le cas où le nombre d'inscrits à un module est inférieur au nombre minimum tel que définit par ACADEMIA, cette dernière se réserve le droit : - pour les cours de langues ainsi que les stages, les cours de l'école de jour « Ecole privée » et/ou programmes spéciaux, d'annuler le module moyennant remboursement, - pour les cours de soutien scolaire de proposer au moins une plage horaire au client au tarif de groupe. Si toutefois le client n'était pas disponible aux plages proposées et qu'une nouvelle plage devait être ouverte, le tarif sera majoré pour les heures données en cours particulier, et ce, jusqu'à la création d'un groupe. Les heures souscrites seront

prestées durant l'année scolaire ou académique en cours, sans report possible d'une année à l'autre. Aucun remboursement ne sera effectué dans l'hypothèse où le client décide de ne pas solliciter les heures auxquelles il/elle a droit.

**Article 4 – Paiement :** Les prix s'entendent TTC. Les paiements s'effectueront soit en liquide, soit par versement bancaire au crédit du compte n° 363-1084212-83 ouvert au nom d'ACADEMIA MENTIS SCRL à finalité sociale auprès de ING BANQUE ou toutes autres coordonnées bancaires communiquées par ACADEMIA. Le cas échéant, un paiement par mensualités peut être convenu. Cette facilité de paiement pourra, néanmoins, être supprimée de plein droit et à tout moment par ACADEMIA lorsque l'une des échéances convenues n'aura pas été respectée par le client. Dans cette hypothèse, l'intégralité des montants sera immédiatement et intégralement due.

**Article 5 – Annulation de cours :** Les cours sont fixés de commun accord avec le client, qui veillera à les respecter. Tout retard par rapport à l'heure prévue sera dû, et toute annulation par le client entraînera la perte de la séance, sauf cas de force majeure. En cette hypothèse, le client devra obligatoirement exposer l'événement par tel au 060/860.860 ou par email à [info@academiamentis.be](mailto:info@academiamentis.be) (ou toutes autres coordonnées communiquées par ACADEMIA) au plus tard 24 heures après la survenance de la force majeure. A défaut, le ou les cours sera(ont) comptabilisé(s). Sont considérés de manière limitative comme cas de force majeure : maladie, accident, conditions climatiques, grève. Dans l'hypothèse où ACADEMIA devait annuler un cours, les parties veilleront à postposer le ou les cours annulé(s) dans toute la mesure du possible. A défaut, un « bon à valoir » pourra être délivré au client par ACADEMIA.

**Article 6 – Retard de paiement :** A défaut de règlement des sommes dues dans le délai convenu, celles-ci porteront intérêt de plein droit – et sans mise en demeure préalable – au taux de 1% par mois et seront majorées d'une indemnité forfaitaire et irréductible de 15% du principal, avec un minimum de 50,00 euros. Toute réclamation concernant une invitation à payer devra être adressée à ACADEMIA, par courrier recommandé, dans les 8 jours calendrier de l'envoi de

ladite invitation à payer. À défaut, cette dernière sera irrévocablement considérée comme acceptée par le client.

**Article 7 – Résiliation de la convention :** En cas de résiliation fautive dans le chef du client, ce dernier sera redevable à ACADEMIA d'une indemnité de rupture équivalente au solde des cours convenu entre parties. Par ailleurs, et si le client devait ne pas être satisfait du **premier** cours dispensé par ACADEMIA, il lui sera possible de résilier, sans frais, son inscription.

**Article 8 – Responsabilité :** ACADEMIA n'est tenue qu'à une obligation de moyen dans le cadre des prestations fournies au client. La responsabilité d'ACADEMIA ne pourra en aucun cas être retenue pour des faits survenus en dehors des locaux de cours ni avant ou après les cours à moins que l'élève ne participe à une activité ou une autre manifestation placée sous la surveillance d'un membre d'ACADEMIA. Au surplus, ACADEMIA ne pourra en aucun cas être tenu pour responsable du préjudice subi par le client (ou un tiers) causé par un de ses formateurs et, de manière plus générale, pour tout dommage subi ou causé à l'occasion d'un cours ou de la non prestation d'un cours.

**Article 9 – Vie privée :** Certaines données reprises sur le formulaire d'inscription seront incluses dans un fichier-client tenu au siège social d'ACADEMIA. Le client peut obtenir la communication des données ayant trait à sa personne auprès d'ACADEMIA. Il peut obtenir la rectification de toute donnée erronée et/ou le retrait de ces données du fichier.

**Article 10 – Droit applicable et juridiction compétente :** Les présentes conditions générales ainsi que les relations des parties sont régies par le droit belge. La nullité d'une clause n'entraîne pas la nullité de l'ensemble des conditions générales ou du contrat. En cas de litige, seule la version francophone des conditions générales lie les parties. Tout différend auquel pourrait donner lieu l'interprétation ou l'exécution du présent contrat sera, sauf prescription légale impérative en sens contraire, de la compétence exclusive des cours et tribunaux de l'arrondissement de Nivelles et plus particulièrement le Juge de paix du canton de Waterloo seront seuls compétents.